

## **Une industrie de la construction concertée et mobilisée pour agir afin d'améliorer le climat de travail**

Montréal, le 5 juin 2024 – La Commission de la construction du Québec et l'ensemble des partenaires de l'industrie ont mandaté la firme Léger afin de mener un vaste sondage pour mesurer les perceptions, les opinions et les expériences à l'égard de la discrimination, de l'intimidation et du harcèlement sur les chantiers de construction. Un geste sans précédent qui voulait permettre à l'industrie d'avoir l'heure juste et ainsi d'adopter les actions les plus porteuses pour améliorer le climat de travail.

À la suite de l'analyse des résultats du sondage, qui mentionne qu'une personne sur 10 aurait été victime de discrimination, d'intimidation ou de harcèlement en milieu de travail, l'ensemble des partenaires de l'industrie se sont entendus pour mettre en œuvre des actions concrètes :

- Une importante campagne de communication sera déployée avec objectif d'assurer une meilleure compréhension de ce qui constitue des cas de discrimination, d'intimidation ou de harcèlement et d'inciter à la dénonciation.
- Les services offerts par la CCQ aux victimes de ces situations seront renforcés, notamment la Ligne Info-ressources discrimination, intimidation, harcèlement.
- Un plan d'action pour lutter contre la discrimination, l'intimidation et le harcèlement sera adopté.

« Notre industrie a pris des moyens courageux pour avoir un portrait juste et réaliste quant au climat de travail sur les chantiers. Nous sommes tous mobilisés sur la question et à l'œuvre pour trouver des solutions. Les conclusions du sondage nous offrent de précieuses indications sur les gestes à poser pour mettre fin à ces situations inacceptables. Le secteur de la construction aura besoin de 17 000 nouveaux travailleurs-euses annuellement d'ici 2028 pour répondre à la demande. Nous avons tout à gagner à travailler pour améliorer le climat de travail et ainsi être en mesure d'attirer et retenir plus de personnes. », mentionne Audrey Murray, présidente-directrice générale de la CCQ.

### **À propos du sondage**

Au printemps 2023, la firme Léger a mené un vaste sondage auprès de plus de 10 700 salariées-es et de 2 400 employeurs de l'industrie de la construction. Les conclusions de ce sondage mettent en évidence l'existence de comportements qui nécessitent des actions fortes et concertées de la part de l'ensemble des parties prenantes.

Consultez le rapport de la situation de la discrimination, de l'intimidation et du harcèlement dans l'industrie.

Pour connaître les ressources disponibles en cas de discrimination, intimidation ou de harcèlement, visitez le [ccq.org](http://ccq.org) ou le site d'une des associations de l'industrie.

- Associations syndicales :
  - Conseil provincial du Québec des métiers de la construction – International ([CPQMCI](#))
  - Centrale des syndicats démocratiques – Construction ([CSD-Construction](#))
  - Confédération des syndicats nationaux – Construction ([CSN-Construction](#))
  - Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec – Construction ([FTQ-Construction](#))
  - Syndicat québécois de la construction ([SQC](#))
  
- Associations patronales :
  - Association de la construction du Québec ([ACQ](#))
  - Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec ([ACRGTQ](#))
  - Association des entreprises en construction du Québec ([AECQ](#))
  - Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec ([APCHQ](#))
  - Corporation des maîtres électriciens du Québec ([CMEQ](#))
  - Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec ([CMMTQ](#))

– 30 –

**Source:** Marie-Noëlle Deblois  
Direction des affaires publiques et des communications  
514 265-6422  
[medias@ccq.org](mailto:medias@ccq.org)  
Website: [ccq.org](http://ccq.org)  
Facebook.com/ccq